

Mémoire présenté au
Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
dans le cadre de l’évaluation du projet de
parc éolien PPAW 2

par Sarah Bernier

Il y a quelques années, des élus ont décidé d'intégrer ma municipalité dans l'Alliance de l'Est sans qu'aucune consultation ne soit menée, malgré les emprunts importants et les altérations des milieux de vie que cela allait impliquer. De nombreux citoyens l'ont appris avec stupeur seulement au moment où les machines ont commencé à déboiser des chemins d'accès vers de futures éoliennes dans les municipalités voisines. Ces élus ont été attirés, je suppose, par les redevances, dans un contexte où les municipalités font face, notamment, à des exigences toujours plus importantes du palier provincial, pour lesquelles il leur faut plus de ressources.

Récemment, le projet de ligne haute-tension Axe Appalaches Bas-Saint-Laurent annoncé par Hydro-Québec a amené plusieurs personnes de ma communauté à réaliser que, même si aucune éolienne n'était installée à proximité, nous serions quand même touchés par des lignes électriques. Cela signifie un déboisement de grande ampleur et une altération significative du paysage dans un milieu où il n'y a pas grand-chose pour attirer de nouveaux résidents... si ce n'est le paysage. Les options de tracé proposées par Hydro-Québec ainsi que les implications de ce développement éolien précipité ont alors divisé la communauté.

Il y a de nombreux aspects qui m'inquiètent dans le projet du parc éolien PPAW 2, mais qui concernent aussi l'ensemble du développement éolien tel qu'il est mené actuellement.

D'abord, l'acceptabilité sociale n'est pas acquise, contrairement à ce que peut prétendre l'Alliance de l'Est. Il y a de nombreuses mobilisations locales contre le projet et pour une meilleure prise en charge de notre avenir énergétique. Par ailleurs, lorsque j'entends des personnes se prononcer en faveur d'un tel projet, elles s'appuient souvent sur des croyances telles que : cela va créer de l'emploi; cette énergie supplémentaire est nécessaire pour recharger nos gadgets numériques et nos voitures électriques. Or, les emplois créés, en réalité, sont temporaires pour la plupart. Quant au « besoin » d'énergie supplémentaire, la question n'est pas si simple.

En effet, il y a deux questions en une : a-t-on besoin de plus d'énergie? Si nous avons plus d'énergie, à quoi servira-t-elle? Celles-ci amènent aussi une sous-question : est-il plus rentable et efficace d'économiser l'énergie que nous avons déjà ou d'exploiter une multitude de ressources pour créer les matériaux (acier, terres rares, fibre de verre, résine, huiles pour le rotor, cuivre, plastiques, etc.) nécessaires pour les parcs éoliens? Il a été démontré qu'économiser l'énergie était beaucoup plus rentable que de construire un nouveau barrage hydroélectrique. Et je soupçonne qu'il en va de même en matière d'éoliennes. De plus, il est loin d'être certain que la nouvelle énergie produite par le parc PPAW 2 servira à une véritable transition. La tendance actuelle dans le monde est plutôt

de produire plus d'énergie pour alimenter des centres de données sur lesquels s'appuient les systèmes d'IA.

Ensuite, dans le projet PPAW 2, ainsi que dans la plupart des projets éoliens actuels au Québec, il y a le problème de la privatisation de la production électrique. Même si, en l'occurrence, un ensemble de municipalités, à travers l'Alliance de l'Est, est propriétaire à 50 %, cela reste une perte par rapport à une production dont la propriété serait à 100 % celle d'Hydro-Québec. D'autant plus qu'Hydro-Québec a de nombreux investissements à faire pour transporter cette électricité. Dans les prochaines années, Hydro prévoit dépenser des milliards en argent public pour les infrastructures de transport de cette énergie qui devra elle-même être achetée (au moins 50 %) à de grandes entreprises privées, voire des multinationales. D'ailleurs, Hydro-Québec a déjà signé le contrat d'approvisionnement avec Invernergy. Est-ce à dire que nous n'avons pas vraiment voix au chapitre? Que la population n'est écoutée que pour faire de minimes changements dans le détail de l'aménagement des éoliennes?

Enfin, je veux m'attarder sur les impacts sur le milieu. De nombreux BAPE sur des projets éoliens ont déjà mentionné l'importance de tenir un BAPE générique sur cette filière. Cela devient de plus en plus urgent. Le projet PPAW 2 serait encore un de ces projets évalués de manière isolée sans tenir compte du cumul des impacts. Pourtant, il sera situé à proximité de quatre autres parcs éoliens : PPAW 1, Témiscouata 1 et 2 et Madawaska. Au bout du compte, le déboisement pour les éoliennes, les chemins d'accès, les postes électriques, les lignes de transport n'est-il pas une perte de stockage de carbone catastrophique dans le contexte climatique actuel? Quel est le bilan carbone total du projet? Qui dit perte de forêt dit aussi perte d'habitats fauniques. Nous commençons enfin à mieux comprendre à quel point la vie humaine est intriquée à celle des autres vivants de cette planète. En ce sens, il me paraît déraisonnable de perturber à ce point des milieux naturels, que ce soit par la transformation du milieu, par le bruit et le mouvement des pales, par les infrasons (encore insuffisamment documentés), par les altérations possibles des mouvements de l'eau sur et dans le sol ainsi que de la qualité de l'eau, etc.

La perturbation s'avérera d'ailleurs en partie irrémédiable : même si les éoliennes sont retirées après 20 ou 30 ans, les sols compactés et bétonnés ne redeviendront jamais aussi propices à la vie qu'ils l'étaient auparavant. La machinerie risque aussi de propager des plantes exotiques envahissantes, comme on le voit souvent dans les milieux forestiers nouvellement fréquentés par des machines.

Il faut aussi mentionner la quantité considérable d'eau qui sera prélevée dans le milieu pour le projet PPAW 2 : pour fabriquer les 800 mètres cubes de béton au pied de chaque

éolienne, le constructeur prélèvera de l'eau sur place. Ça avait déjà été le cas pour PPAW 1. Les nappes phréatiques fourniront-elles encore la quantité suffisante cette fois-ci sans qu'il y ait d'impacts sur le milieu?

En résumé, je suis très préoccupée par les impacts sociaux (division des communautés), économiques (investissements publics démesurés vs profits privatisés) et environnementaux (destruction et perturbation des milieux) du projet PPAW 2, surtout dans la mesure où ils s'ajoutent à ceux de plusieurs parcs déjà existants et dans la mesure où ce projet risque d'être suivi par d'autres.

Le Québec devrait prendre un pas de recul pour mieux évaluer le développement éolien et faire des choix plus stratégiques pour opérer une véritable transition énergétique.

Merci de votre attention.